

Bac : des avancées insuffisantes pour le hors-contrat



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 13 mars 2021

D'Hervé Rolland, président de la Fondation pour l'école.

[Une note de service du 11 mars 2021](#), confirmée ce matin-même à la Fondation pour l'école par la DGESCO, vient entériner une demande portée à l'attention du Ministère lors de nos derniers rendez-vous sur l'organisation du Bac 2021 pour les élèves du hors-contrat.

En effet, lors de ses entretiens des 22 décembre et 18 février, la Fondation avait, entre autres revendications, demandé à ce que les épreuves ne portent que sur le programme de Terminale (comme c'est le cas pour les élèves du public et du privé sous contrat), et non sur les deux ans de Première et Terminale.

C'est désormais chose faite.

La Fondation salue cet allègement des programmes des épreuves ponctuelles du Bac 2021 pour les candidats des établissements indépendants : histoire-géographie, langues vivantes A et B, enseignement scientifique (pour le bac général), et mathématiques (pour le bac technologique).

Mais le chemin vers l'égalité est encore long.

La Fondation continuera, notamment lors de son prochain RV du 16 mars avec le Ministère, à être force de propositions pour obtenir l'égalité de traitement de tous les candidats au Bac, quelle que soit leur origine (établissement hors contrat, CNED...).

La reconnaissance du livret scolaire de ces élèves et leur accès égalitaire à ParcoursSup restent des sujets déterminants à clarifier. Quant au refus du bénéfice du contrôle continu pour ces élèves, l'incompréhension demeure.

Rappelons-le : quand les élèves du public et du privé sous-contrat passeront la quasi-totalité de leurs épreuves en contrôle continu pour échapper à la possible contamination par la Covid-19 en salles d'examen, les candidats du hors-contrat, eux, les passeront toutes en présentiel.

La santé des élèves des lycées indépendants serait-elle considérée par le Ministère comme moins prioritaire que celle des autres élèves ?

13/03/2021 07:00